

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 18 juin 2015

Sécurité estivale

Sécurité des loisirs nautiques

Au-delà des obligations réglementaires, ce sont prudence et bon sens qui sont gages de sécurité

La campagne de sensibilisation et de vigilance renforcée mobilise, sous l'autorité du Préfet maritime, les moyens de l'Etat du 1^{er} juin au 30 septembre 2015.

La Direction départementale des territoires et de la mer (Délégation Mer et Littoral) met en place au niveau local un programme visant à décliner sur le département la campagne de sécurité des loisirs nautiques établie pour la façade par le Préfet maritime de Méditerranée suite aux directives du Secrétaire général de la mer.

Pour ce faire, deux opérations « sécurité mer » coordonnées par la DML seront organisées en juillet et en août. Ces opérations auront une vocation dissuasive et informative, les divers services mobilisés seront invités ces jours-là à ne relever que les infractions graves se rapportant à des comportements particulièrement dangereux pour la vie d'autrui. Seront mobilisés de manière simultanée sur différents lieux du littoral, les services de DDTM, la gendarmerie maritime, la brigade nautique côtière, etc.

Au-delà de ces actions coordonnées, les services seront impliqués au quotidien en priorité sur plusieurs axes :

- renforcement de la responsabilité individuelle et adoption de comportements adaptés (gilet de sauvetage notamment pour les enfants, prévention des accidents de plongée, connaissance des conditions de vent pour les usagers d'engins non motorisés...)
- sensibilisation systématique des usagers aux moyens de communication avec notamment l'intérêt de disposer d'une radio VHF (canal 16) sur l'embarcation et la mise en œuvre du nouveau numéro d'urgence des CROSS : le 196 depuis le littoral



- accentuation des contrôles relatifs aux navires de transport de passagers (qualification des équipages, surcharge...)

Pour accomplir ses missions, la DML bénéficie de 2 moyens nautiques :

- le «Tavac », semi-rigide pneumatique de 6m30 équipé d'un moteur hord-bord de 150 CV (vitesse maximum de 40 nœuds)
- la « Catalane », vedette de 11m40 équipée de 2 moteurs de 270 CV (vitesse maximum 25 nœuds)